



Direction générale adjointe des services

Culture/Tourisme/Loisirs

Maison de la Magie Robert-Houdin

Service culturel et pédagogique

Céline Noulin

celine.noulin@blois.fr / tél : 02 54 44 51 83

Direction des services départementaux de

l'Éducation nationale de Loir-et-Cher

Catherine Orione

Coordinatrice de la cellule d'action culturelle

Direction des Services Départementaux de l'Éducation

Nationale du Loir-et-Cher

Céline Moreau

Coordinatrice Culture Scientifique et Technique au sein
de la cellule d'action culturelle

Direction des Services Départementaux de l'Éducation

Nationale du Loir-et-Cher

Celine.Moreau@ac-orleans-tours.fr

Votre défi Robert-Houdin

Célèbre prestidigitateur du XIX^{ème} siècle, Jean-Eugène Robert-Houdin (1805-1871) fut également un horloger et scientifique de haut niveau. Il restaura et créa plusieurs automates dont le fameux « Oranger fantastique » qu'il présenta sur scène ou encore « La Leçon de chant ou Serinette » appartenant à la ville de Blois.

Dans le cadre de la saison culturelle 2017, la Maison de la Magie propose une exposition inédite intitulée « Secrets de papier », présentée du 1^{er} avril au 17 septembre et durant les vacances de Toussaint.

Cette exposition est l'occasion d'aborder les multiples usages créatifs du papier (matériau souple, économique et recyclable), à travers ses métamorphoses possibles : découpage, pliage, constructions en 3D et effets magiques.

Afin de valoriser ce patrimoine unique, la Maison de la Magie, labellisée Musée de France, organise, en partenariat avec l'académie d'Orléans - Tours, un défi autour de la figure de l'inventeur et scientifique « Robert-Houdin ». Le principe est de créer un objet mobile à base de matériaux en papier et dérivés (cartons, emballages...)

Ce défi répond à la thématique « Arts techniques, expression » dans l'enseignement de l'histoire des arts (cf. texte de cadrage paru au BO du 28 août 2008).

Règlement

Article 1 : Thème du Défi

- Le Défi s'inspire du génie mécanique de Robert-Houdin et de son ingéniosité dans la présentation de ses automates
- L'inventivité et l'ingéniosité seront prioritairement récompensées.
- L'esthétique, la décoration et la finesse de l'automate seront également appréciées.
- Un projet sélectionné pour ses qualités esthétiques sera présenté pendant les vacances de Pâques 2017 dans le cadre de l'exposition « Secrets de papier »

Article 2 : Conditions de participation

2₁ Le Défi est ouvert à toutes les classes des cycles 2, 3 et 4 des écoles et collèges de l'académie Orléans - Tours. L'objet mobile devra répondre aux objectifs suivants :

Cycle 2 : Concevoir un objet qui se déplace par propulsion.

Cycle 3 : Concevoir un objet qui se déplace de manière autonome.

Cycle 4 : Concevoir un objet qui se déplace et se dirige de manière autonome.

2₂. Inscription : dépôt le **vendredi 16 décembre 2016 – minuit - au plus tard** en renseignant, signant et retournant l'une des fiches d'inscription (Ecole ou Etablissement d'enseignement secondaire) du projet ci-jointe :

- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : Celine.Moreau@ac-orleans-tours.fr
- soit par courrier postal à l'adresse suivante, le cachet de la poste faisant foi : **Direction des services départementaux de l'Education nationale de Loir-et-Cher – Cellule d'action culturelle – 1 avenue de la Butte CS 94317 - 41043 Blois cedex**

2₃ L'inscription au Défi vaut acceptation du présent règlement.

2₄ La participation est validée par la réponse de la commission de sélection adressée à chaque école ou établissement le **jeudi 12 janvier 2017** au plus tard.

2₅ Le nombre de projets retenus sera limité à dix.

2₆ La participation au présent Défi est gratuite.

2₇ Les coûts de réalisation sont à la charge de l'école ou de l'établissement.

2₈ Les participants au Défi seront invités à venir visiter gratuitement la Maison de la Magie pendant la saison d'ouverture 2017

Article 3 : Modalités de réalisation

- Le projet peut concerner une classe ou seulement quelques élèves
- Le projet doit répondre aux objectifs de chaque cycle (voir pièce jointe).
- Trois projets au plus peuvent être présentés au sein d'une classe. Plusieurs classes d'un même établissement peuvent participer.
- Seules les réalisations ne dépassant pas les dimensions 1m /1m / 1m pourront être exposées lors de la journée de valorisation finale.
- Les réalisations de taille supérieure seront présentées par un film descriptif dont la durée n'excédera pas 5 minutes.
- Le projet doit être un travail d'élèves accompagné et encadré par un enseignant et non le seul travail de l'enseignant.

Article 4 : Présentation finale des projets

- Les dix projets retenus par la commission de sélection (cf. article 2) seront présentés dans le cadre des 12èmes Rencontres Jeunes Chercheurs de Blois, le samedi 25 mars 2017.
- Chaque projet sera présenté par un groupe d'élèves (pas de limite de nombre).
- Chaque groupe d'élèves s'adressera à un jury interdisciplinaire et partenarial.
- Il disposera de :
 - ⤴ 10 minutes pour présenter le travail réalisé,
 - ⤴ 10 minutes d'échanges avec le jury.
- Les critères retenus pour l'évaluation seront les suivants :
 - ⤴ Inventivité et technicité mises en jeu
 - ⤴ Qualité et authenticité du travail réalisé par les élèves
 - ⤴ Qualité esthétique et aspect accompli du travail
 - ⤴ Originalité de la présentation
 - ⤴ Qualité de la communication orale et de l'explication du fonctionnement
 - ⤴ Maîtrise du vocabulaire scientifique et technique utilisé

Le jury prendra en compte le niveau des élèves et sera attentif aux objectifs du projet par cycle. Il sera souverain dans ses décisions.

Article 5 : Prix

A l'issue de la journée du Défi, le jury délivrera un diplôme à l'effigie de Robert-Houdin à chaque participant.

La remise des récompenses se déroulera lors de la journée Défi, le samedi 25 mars 2017.

Article 6 : synthèse du calendrier

- Jeudi 12 octobre 2016 : diffusion du présent règlement
- Du jeudi 12 octobre 2016 au jeudi 16 décembre 2016 minuit : rédaction du projet et inscription par les équipes pédagogiques qui souhaitent engager des élèves
- Jeudi 16 décembre 2016 minuit : date limite du dépôt des inscriptions
- Jeudi 12 janvier 2017 : date limite des validations de participation
- Samedi 25 mars 2017 : journée Défi à l'I.U.T de Blois (Lors des 12èmes Rencontres Jeunes Chercheurs)

Informations complémentaires :

1. Vous trouverez en pièce jointe dans informations détaillées concernant la place de ce projet dans les nouveaux programmes de cycles 2, 3 et 4.

2. Dans le cadre des Rencontres Jeunes Chercheurs 2017, la Radio StudioZef propose la réalisation d'une émission avec vos élèves sur le projet mené pour le Défi Robert-Houdin. Vous trouverez ci-après la forme que pourrait prendre la réalisation de cette émission avec vos élèves :

Une première phase de sensibilisation avec une intervention en classe de l'animateur de Studio Zef pour réaliser un reportage où les élèves définissent leur sujet et exprime des hypothèses. Le reportage sera ensuite diffusé sur le 91.10 FM et pourra être écouté en classe.

Une deuxième phase de recherche où un enregistreur est prêté à la classe pour que les élèves puissent expliquer le déroulement des expériences menées et les résultats. Les rapports seront diffusés à la radio et pourront être écouté en classe.

Une troisième phase d'entraînement où la classe vient présenter dans les studios de la radio la conférence préparée pour le défi. La présentation peut se faire en direct depuis le studio situé à Blois ou être enregistrée dans la classe avec le studio mobile de la radio pour les classes les plus éloignées.

Cette proposition de projet peut bien sûr être modifiée pour s'adapter au fonctionnement de la classe. Les réalisations radiophoniques seront disponibles en réécoute (podcast) sur le site de Studio Zef. Des articles (textes, photos, vidéos...) pourront être rédigés par la classe pour compléter le podcast.

Ne tardez pas à nous informer de votre intention de participer à la réalisation de cette émission, la radio StudioZef ne pourra suivre que 3 ou 4 projets. Vous serez mis en contact avec les intervenants de la radio.

Votre défi Robert-Houdin

Fiche d'inscription pour chaque projet

A faire parvenir pour le **16 décembre 2016 minuit dernier délai**

à : Celine.Moreau@ac-orleans-tours.fr

ou à l'adresse postale (le cachet de la poste faisant foi) : Direction des services
départementaux de l'Éducation nationale de Loir-et-Cher - Cellule d'action culturelle - 1
avenue de la Butte CS 94317 - 41043 Blois cedex

Ecole / groupe

Nom de l'école :

Adresse postale :

Téléphone :

E-mail :

Nombre d'élèves concernés :

Enseignant responsable du groupe :

Nom et prénom :

Tél :

E-mail :

Autre(s) intervenant(s) (éventuellement) :

De l'école...

Nom et prénom, qualité :

Extérieurs (professeurs, chercheurs, laboratoires,.....)

Nom et prénom, fonction, établissement /institution /structure... :

Projet

Intitulé (obligatoire) :

Descriptif : objectifs, activités, étapes, type de production et de mécanismes envisagés,
partenariat.

Fait à :

le :

Signature de l'enseignant porteur du projet

Visa du directeur

Visa de l'IEN mission « Sciences et Technologie »

Votre défi Robert-Houdin – Collège

Fiche d'inscription pour chaque projet

A faire parvenir pour le **16 décembre 2016 minuit dernier délai**

à : Celine.Moreau@ac-orleans-tours.fr

ou à l'adresse postale : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de
Loir-et-Cher– 1 avenue de la Butte CS 94317 - 41043 Blois cedex

Etablissement / groupe

Nom de l'établissement :

Adresse postale

Téléphone :

E-mail :

Groupe porteur du projet :

Classe :

Groupe constitué (préciser)

Nombre d'élèves concernés :

Niveau :

Enseignant responsable du groupe :

Nom et prénom :

Discipline de l'enseignant :

Tél. : E-mail :

Autre(s) intervenant(s) de l'établissement :

Nom et prénom :

Discipline :

Partenaire(s) extérieur(s) : (chercheurs, laboratoires,.....)

Nom et prénom :

Fonction :

Établissement /institution /structure...

Projet

Titre du projet (obligatoire) :

Descriptif : objectifs, activités, étapes, type de production et de mécanismes envisagés,
partenariat :

Fait à :

Le :

Visa du chef d'établissement obligatoire